

## MYANMAR

Dix-huit personnes arrêtées : la liberté d'expression bafouée

Index AI : AISA 16/21/98

Amnesty International est choquée d'apprendre que 18 ressortissants étrangers ont été arrêtés hier (dimanche 9 août) au Myanmar pour avoir distribué des tracts dans la capitale, Yangon (ex-Rangoon). D'après les informations recueillies, ces documents commémoraient le dixième anniversaire de la répression violente du mouvement en faveur de la démocratie du 8 août 1998. Amnesty International estime que ces personnes sont détenues en violation de leur droit à la liberté d'expression et demande instamment leur libération immédiate.

Selon certaines sources, les autorités myanmar ont déclaré que ces 10 hommes et ces huit femmes – un Australien, deux Philippins, trois Indonésiens, trois Malaisiens, trois Thaïlandais et six ressortissants des États-Unis – seraient inculpés et jugés pour avoir tenté de fomenter des troubles. Les responsables ont mentionné deux lois aux termes desquelles ils pourraient être poursuivis : la législation d'exception de 1950 et la loi de 1962 relative à l'enregistrement des imprimeurs et des éditeurs, toutes deux fréquemment utilisées pour incarcérer des prisonniers politiques au Myanmar.

À l'heure où ces 18 hommes et femmes appréhendés sont devenues le point de mire de la communauté internationale, Amnesty International exhorte cette dernière non seulement à demander leur libération immédiate, mais aussi à ne pas oublier les centaines de prisonniers politiques myanmar toujours détenus dans le pays, depuis dix ans pour certains !

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -